



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 23 juin 2017

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 29 juin 2017

**Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,**

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 29 juin 2017 les deux points suivants :

- 1. *Semaine de la mobilité – Quelles initiatives pour Bertrix ?***
- 2. *Demande que la Commune s'inscrive dans la lutte contre l'utilisation d'herbicides***

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

**Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE**

1. Semaine de la mobilité - Quelles initiatives pour Bertrix ?

Chaque année, la Wallonie propose au grand public de se mobiliser du 16 au 22 septembre, lors de la Semaine de la Mobilité européenne.

L'objectif ? Préconiser l'utilisation rationnelle de la voiture en démontrant les avantages des modes de déplacement alternatifs comme la marche, le vélo, le covoiturage, le bus, le train etc.

Il est essentiel d'agir en faveur d'une mobilité plus efficace, plus respectueuse de notre cadre de vie et qui s'inscrit dans le développement durable.

La Commune a un rôle important à jouer pour promouvoir cette mobilité responsable. Quels initiatives le Collège communal va-t-il encourager dans le cadre de cette semaine de la mobilité ?

Ne serait-il pas opportun de profiter de cette semaine pour :

1. dénoncer une fois de plus la dégradation des services de la SNCB : fermeture des guichets prévue pour 2020, suppression de cinq trains rapides par jour au départ de Libramont vers Bruxelles, etc
2. soutenir ou lancer des initiatives concrètes annoncées lors de la campagne électorale de 2012 : **organisation de navettes des villages et quartiers éloignés vers le centre de Bertrix, signalisation accrue des passages pour piétons, améliorer l'accès des rues, trottoirs, bâtiments publics pour les usagers faibles et les personnes à mobilité réduite, création de voies piétonnières, pistes cyclables et voiries sécurisées**

2. Demande que la Commune s'inscrive dans la lutte contre l'utilisation d'herbicides

L'utilisation de désherbants chimiques par les particuliers est dès à présent interdite en Région wallonne. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement.

Mais les mauvaises herbes continuent de pousser. Pour en venir à bout, des méthodes respectueuses de l'environnement existent. Il 'suffit' de les mettre en pratique.

En introduction à sa déclaration de politique générale, le collège précisait que « *Nous avons la volonté de gérer notre commune de façon rigoureuse, de **nous inscrire dans le développement durable** (...). Ce document ne constitue pas un recueil de bonnes intentions.* »

Voici donc une possibilité concrète pour la Commune de s'inscrire dans le DD. Le Collège peut-il, via les différents moyens mis à sa disposition (Site internet, Bertrix a Commune...) diffuser l'information relative aux moyens alternatifs et écologiques de désesherbages et organiser une soirée d'information sur le sujet, avec la présence de personnes qualifiées en la matière ?